

**RÉSOLUTION**  
**2021-008**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 11 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 483 relatif à la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme prévoit au chapitre 2 le processus de nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉSIGNER** monsieur Bruno Larivière membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 1, et ce, pour une période d'un an à compter de la présente résolution;

**DE DÉSIGNER** monsieur Mario Moïse membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 2, et ce, pour une période de deux ans à compter de la présente résolution;

**DE DÉSIGNER** monsieur Michael Dinnigan membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 3, et ce, pour une période de trois ans, à compter de la présente résolution.

---

Céline Lahaie  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président